

Le Grenier d'Amandine
veille à offrir des articles
de bonne qualité, en bon
état, à des prix
démocratiques.

Si un habit n'est pas tout
à fait à vos mensurations,
un petit service de
couture peut vous
permettre de l'ajuster à
moindre prix

Le Grenier d'Amandine vous propose :

- Un magasin de seconde main
- Un petit atelier de couture

Une retouche, une réparation, un
petit travail de couture ?
Configurez-le au magasin,
Maggy se fera un plaisir de
réaliser ce travail pour un prix
modique

- Un panneau d'affichage
(voir verso)

Personne de contact :
Maggy VERMEULEN
Tél : 083/63.33.58

Ouvert du mardi au samedi
De 14h à 18h



Editeur responsable : Annick DUCHESNE,
Présidente au CPAS, 14, Rue de la Station à Havelange

AU GRENIER D'AMANDINE

Rue de la station, 14
5370 HAVELANGE



- Vous souhaitez acheter un vêtement,
des chaussures, un sac, un bijou,
des articles de puériculture, ... sans
pour autant vider votre portefeuille...
- Vous possédez des articles dont
vous n'avez plus usage et auxquels
vous voulez donner une seconde
vie ?

Le Grenier d'Amandine vous
propose trois formules :
Le don, le dépôt
et l'affichage

Ce qu'il faut savoir...

➤ Les dépôts :

- ✿ Rendez-vous au magasin durant les heures d'ouverture
- ✿ Nous vous demandons de déposer les effets **propres et repassés dans une caisse ou une malle** (avec vos coordonnées complètes) que vous récupérez en fin de saison avec les invendus.
- ✿ La responsable du magasin détermine, dans les jours qui suivent le dépôt, si elle accepte ou non les articles proposés et en fixe le prix de vente.
- ✿ Les effets non sélectionnés sont à retirer dans le mois qui suit le dépôt. Les articles non retirés dans les délais seront redistribués vers d'autres organismes.

➤ Au niveau financier :

Un droit d'inscription de 5€ est demandé par saison.

Répartition du produit de la vente :
50 % pour le déposant
50 % pour le magasin

➤ À la fin de chaque saison :

Vous récupérez les articles invendus (sauf avis contraire de votre part lors de l'inscription)

Vous recevrez sur votre compte le résultat de la vente qui vous revient : **fin octobre pour les dépôts été et fin avril pour les dépôts hiver**

➤ Dates des dépôts :

Pour l'été :

Du 1^{er} février au 31 mai
Reprise des invendus pour le 31 août

Pour l'hiver :

Du 1^{er} août au 30 novembre
Reprise des invendus pour le 29 février

➤ Deux périodes de réduction en janvier et juillet :

Les prix pratiqués durant ces périodes sont réduits de 50 %.

Possibilité pour le déposant de retirer ses articles avant ces périodes s'il le souhaite. Dans ce cas, prévenir la responsable du magasin un mois avant les réductions.

➤ Un panneau d'affichage est mis à votre disposition

Pour afficher vos offres ou demandes d'objets que l'on trouve dans une maison.

Nous vous demandons de vous adresser à la responsable pour placer une annonce. Une fois installée, vous devez vous charger de l'enlever quand l'objet est vendu. L'annonce doit comporter :

- Une brève description de l'objet
- Vos coordonnées
- Le prix demandé
- La date de l'annonce
- Éventuellement une photo